



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

Yépi Makandra, une nouvelle réponse aux problématiques addictives en Guyane



L'Akatij a ouvert une communauté thérapeutique à Awala-Yalimapo. Réservée aux femmes, elle leur permet de venir avec leurs enfants, ce qui est une première en France. Elle peut accueillir jusqu'à 25 femmes et 15 enfants pendant, en moyenne, douze à dix-huit mois. Les journées sont structurées par la participation à des activités variées, à vocation thérapeutique, organisationnelle et d'aide à l'insertion.



DALIDA
RÉSIDENTE DE LA MAISON THÉRAPEUTIQUE YÉPI MAKANDRA

Ancienne toxicomane, Dalida, une jeune Guyanaise, a vu ses enfants lui être retirés. Aujourd'hui, elle ne se drogue plus. Fin janvier, elle a été l'une des deux premières femmes accueillies dans la nouvelle communauté thérapeutique de l'association Akatij, à Awala-Yalimapo. Elle devrait y rester dix-huit mois, afin de se réinsérer. Elle espère récupérer ses enfants bien avant cela, comme elle a témoigné au micro de Guyane la 1ère, le jour de l'inauguration ([voir le journal télévisé du 28 février](#), à compter de 2'35) : « Quand on fume, on n'est pas très bien

dans la tête. Là, je ne fume plus. Je pense qu'on va me les redonner. C'est mon plus grand souhait : que mes enfants reviennent. »

Une prise de responsabilités progressive

Les communautés thérapeutiques sont des établissements médico-sociaux, qui s'adressent à un public de consommateurs dépendants à une ou plusieurs substances psychoactives, dans un but d'abstinence, avec la spécificité de placer le groupe au cœur du projet thérapeutique et d'insertion sociale. La durée de séjour peut aller jusqu'à deux ans. Les journées sont structurées par la participation à des activités variées, à vocation thérapeutique (groupes de parole...), organisationnelle (intendance...), d'aide à l'insertion (ateliers...). La prise de responsabilités est

progressive. Depuis 2007, le groupe SOS gère une structure de ce type à Roura. Les hommes y sont très largement majoritaires, constate sa directrice, Gwenaëlle Mallet.

Une structure unique en France

La communauté thérapeutique d'Awala-Yalimapo, dénommée Yépi Makandra, est unique en France : pour la première fois, les femmes qui y sont admises peuvent venir avec leurs enfants. « Le fait de pouvoir accueillir les enfants nous permet de lever un énorme obstacle à la prise en charge et aux soins, souligne Marie Nicaise, directrice générale de l'Akatij. Beaucoup de femmes peuvent vouloir accéder aux soins, arrêter les consommations, se sevrer. Malheureusement, quand elles doivent être prises en charge seules et laisser leurs enfants à la maison, beaucoup ne font pas ce choix, ce qui s'explique facilement. Ici, on leur permet d'être accueillies avec leurs enfants, quel que soit le nombre et de tous âges. »

« Prendre soin de soi et apprendre un métier »

L'établissement peut accueillir 25 femmes et 15 enfants, dans un bâtiment qui laisse une large place au bois et aux grands espaces. Pour les activités quotidiennes, il compte une salle de yoga et sophrologie, une cuisine, des équipements informatiques, un espace de coiffure et couture « pour prendre soin de soi et pour apprendre ces métiers de manière professionnelle, afin de réussir sa sortie, insiste Marie Nicaise. J'aimerais que, par la suite, on propose du bricolage, de la mécanique... »

Une structure ouverte sur la commune

La communauté veut aussi s'inscrire dans le quotidien d'Awala-Yalimapo :

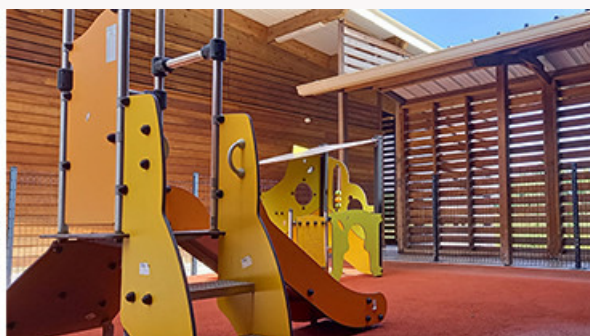
- Outre les enfants des résidentes, sa crèche pourra recevoir les enfants de la commune ;
- Sa cuisine servira à la confection, par les résidentes, de collations pour les élèves des écoles ;

Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (Csapa) de Saint-Laurent du Maroni y tiendra des consultations, ouvertes à tous, ce qui importait au maire Jean : « Dans les communautés amérindiennes, de manière générale, il y a quelques soucis liés aux addictions aux alcools et aux stupéfiants. Il s'agit pour nous d'une première réponse. »

Les professionnels en première ligne pour orienter les femmes

Les femmes, obligatoirement majeures, peuvent demander spontanément à intégrer la structure. Elles peuvent être y être orientées vers l'établissement généralement par des professionnels du secteur social, du médico-social et du secteur sanitaire, en contactant l'Akatij par mail ctsl@akatij.fr ou par téléphone au 05 94 27 94 72. Sur place, elles sont prises en charge par une douzaine de professionnels, dix-huit à terme : travailleurs sociaux et médico-sociaux, psychomotricien, médecins, infirmiers, puéricultrice, veilleur de nuit, personnel technique...

« Beaucoup de femmes arriveront de la rue, des squats ou d'habitats très défavorisés, souvent avec des parcours accidentés, poursuit Marie Nicaise. Il faut qu'elles soient prêtes à venir vivre ici pendant plusieurs mois, avec ou sans leurs enfants. On peut aussi imaginer faire venir des Guyanaises parties dans des structures hors du territoire et qui pourraient revenir. »



CHIFFRES

CHIFFRES VACCINATION



Vaccinations

- ◆ 705 vaccinations en 7 jours, du 6 au 12 mars 2022
- ◆ 40,8 % des Guyanais de plus de 12 ans sont complètement vaccinés

Pour vous faire vacciner, vous pouvez prendre rendez-vous en ligne dans les centres de vaccination de [Cayenne](#), [Kourou](#) ou [Saint-Laurent du Maroni](#), ou pour prendre rendez-vous en pharmacie ou chez un

médecin de ville : sante.fr



- ◆ **78 148** cas confirmés(+282 en une semaine) au 14 mars 2022
- ◆ **14** patients (-4) en hospitalisation conventionnelle
- ◆ **2** patients (-2) en réanimation
- ◆ **394** décès (=) en milieu hospitalier

A nos frontières :



- ◆ **160 212** cas cumulés (+ 72 en 1 semaine) et **2 119** décès (+6) dans l'Amapá au 14 mars 2022
- ◆ **7 272** cas positifs (+1), **53** décès (=) à Oiapoque



- ◆ **78 763** cas cumulés (+252 en 7 jours) au 14 mars 2022
- ◆ **7** (-2) patients hospitalisés
- ◆ **0**(- 2) patient en soins intensifs
- ◆ **1 321** (+3) décès

EN BREF

◆ Le masque reste obligatoire ou recommandé dans certaines circonstances



Depuis lundi, le port du masque n'est plus obligatoire en intérieur et en extérieur, sauf dans les transports collectifs, les établissements de santé, médico-sociaux et les lieux de soins. Par ailleurs, le passe sanitaire est suspendu. [Un décret publié dimanche au Journal officiel le précise.](#)

Les responsables disposent de la faculté réglementaire d'imposer le port du masque dans les établissements, services, structures ou locaux suivants : les établissements de santé, les établissements sociaux et médico-sociaux, les lieux d'exercice des professions médicales et des auxiliaires médicaux, notamment cabinet médicaux, les pharmacies d'officine et les laboratoires de biologie médicale.

En fonction des caractéristiques du public accueilli et dans le souci de les protéger, ils sont vivement incités à le faire. Cette faculté vaut également pour les employeurs de professionnels effectuant des interventions au domicile des personnes âgées ou handicapées à l'occasion de leurs interventions. Il sera appelé à faire preuve de discernement sur le périmètre d'application (par exemple ESMS accueillent des enfants en situation de handicap où le port du masque pourra être levé).

La situation sanitaire s'améliore ces dernières semaines mais nous devons rester prudents car le virus circule toujours. Ainsi, le port du masque reste recommandé pour les personnes les plus fragiles, leurs proches, les personnes positives au Covid-19, les sujets contacts et dans les lieux de promiscuité importante et/ou dans lesquels le respect des gestes barrières est moindre. L'ensemble des supports de communication seront adaptés en conséquence.

◆ Inondations : la RN1 et la route Mana – Saint-Laurent coupées

La circulation est interdite sur la RN1 et la RD9, entre Mana à Saint-Laurent du Maroni, en raison des inondations. La première au niveau du pont de Saut-Sabbat ; la seconde sur toute sa longueur. La circulation vers le Chog est donc impossible par la route depuis Mana, jusqu'à nouvel ordre. En cas d'urgence, composez le 18 ou le 15.

◆ Obligation vaccinale : n'oubliez pas de communiquer votre justificatif de rappel



Dans le cadre de l'obligation vaccinale, la dose de rappel est obligatoire.

Pour être en règle, tous les professionnels libéraux, quelle que soit leur situation, doivent déposer leur justificatif (certificat de vaccination 2e dose, ou certificat 3e dose, ou certificat de rétablissement) impérativement sur le site sécurisé suivant :

<https://demat.social.gouv.fr/commencer/obligation-vaccinale-973>.

◆ Les Antilles-Guyane auront leur faculté de médecine de plein exercice en 2023

L'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) et de l'Inspection de l'éducation, du sport et de la recherche (IGESR) ont rendu leur rapport sur « le projet de faculté de médecine de plein exercice aux Antilles et en Guyane » (non encore publié) prévu par l'article 80 de la loi portant organisation et transformation du système de santé. Ce dernier préconise la mise en œuvre d'une UFR de médecine de plein exercice aux Antilles, en lien avec l'Université de Guyane, en septembre 2023 avec un soutien aux

créations de postes hospitalo-universitaires et des adaptations réglementaires spécifiques à l'Outre-mer (indemnité vie chère aux étudiants hospitaliers, organisation des stages et rattachement administratif etc. ...).

Cela se traduira, en Guyane, par la création d'un premier cycle complet des études de médecine à la rentrée 2023. Dans le même temps, les Antilles ouvriront le second cycle : quatrième année de médecine en 2023, la cinquième en 2024 et la sixième en 2025. Une première promotion accédera à l'internat à fin 2026.

♦ Création de 1 000 lits de soins critiques supplémentaires : la Guyane parmi les régions prioritaires

Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, a réuni jeudi les acteurs privés et publics du secteur hospitalier afin de leur présenter la feuille de route Soins critiques 2022 – 2025. « Cette feuille de route vient notamment tirer les enseignements de la crise sanitaire du Covid-19 afin de renforcer la filière de soins critiques en France et de l'armer pour mieux affronter les crises sanitaires de demain, précise le ministère, dans un [communiqué](#). Parmi les actions qui seront mises en œuvre, la structuration d'une filière de soins critiques de qualité sur l'ensemble du territoire, l'augmentation des capacités de réanimation en France de 1000 lits dans les prochains projets régionaux de santé, le renforcement des personnels soignants des services de soins critiques ainsi que la revalorisation des infirmiers travaillant dans ces services. »



Le ministère souligne la nécessité d'« effectuer un rattrapage rapide dans certaines régions, notamment Bretagne, Pays-de-Loire, Guyane et Mayotte, qui présentent des capacités en réanimation très en-deçà des moyennes nationales ». [Le projet régional de santé \(PRS\) actualisé](#), actuellement soumis à consultation, prévoit « une augmentation capacitaire importante (...) à court terme pour les adultes comme pour les enfants (et une) répartition territoriale plus adaptée est pour apporter une réponse de proximité et assurer une offre de soins graduée » (pages 107 et suivantes). Alors que la Guyane comptait 13 lits de soins critiques avant l'épidémie de Covid-19 et a réussi à en armer plus d'une quarantaine lors des principales vagues, le nouveau PRS prévoit, à l'horizon de décembre 2024 :

- 24 lits de réanimation adultes : 20 à Cayenne, 4 à Saint-Laurent du Maroni
- 27 lits de soins intensifs polyvalents adultes : 19 à Cayenne, 4 à Saint-Laurent du Maroni et 4 à Kourou
- 4 lits de réanimation pédiatrique à Cayenne
- 10 lits de soins intensifs pédiatriques : 6 à Cayenne, 4 à Saint-Laurent du Maroni.

♦ Un speed meeting samedi pour les internes et jeunes médecins



Afin d'encourager leur installation sur le territoire et de les conseillers sur leurs projets, une réunion d'information et un speed meeting sont organisés, samedi 19 mars, à destination des internes et des jeunes médecins de Guyane.

Il se déroule à 14 heures, au BeesWork (ZAC Hibiscus), à Cayenne. Après les mots d'ouverture de Clara de Bort, directrice générale de l'ARS, et du Dr Jacques Breton, président de l'URPS médecins libéraux, les participants pourront échanger avec des représentants de la Caisse générale de sécurité sociale (CGSS), de l'ordre des experts-comptables, de l'Université de Guyane, du Bureau des internes de Guyane (BIG), de l'ARS et de l'URPS.

Pour plus d'infos : ars-guyane-paps@ars.sante.fr et <https://www.linkedin.com/company/agence-r%C3%A9gionale-de-sant%C3%A9-guyane/>

♦ Soirée professionnelle sur l'endométriose, le 25 mars

« Endométriose : la parole aux experts »



A l'occasion du mois de sensibilisation à l'endométriose, l'association Endo amazone, le centre hospitalier de Cayenne et le réseau Périnat organisent une soirée professionnelle « **Endométriose : la parole aux experts** ». Elle se déroule vendredi 25 mars, de 19 heures à 21 heures, en salle Thierry-Basset du pôle femme-enfant du CHC.

Les intervenants seront :

- Pr Pietro Santulli, hôpital Cochin – Port-Royal
- Dr Louis Marcellin, hôpital Cochin – Port-Royal
- Dr Sylvie Epelboin, hôpital Bichat.

Cette session sera accessible en présentiel et en distanciel via [le lien Teams suivant](#). La soirée sera précédée d'un cocktail de bienvenue à 18h30.

♦ Journée scientifique des soignants de Guyane le 25 mars



Cette année, la Journée scientifique des soignants de Guyane est construite sur le thème « **Covid-19 et société en Guyane et aux Antilles** ». Elle se déroulera le 25 mars à partir de 8 heures, en présentiel et en distanciel, à l'amphithéâtre A du campus du Troubiran, à Cayenne. Il est possible de s'inscrire sur [le site de la Journée scientifique](#) ou en scannant le QR Code ci-contre.

« L'OMS estime en effet qu'à ce jour, entre 6 et 8 millions de personnes sont décédées du Covid-19 dans le monde, rappellent les organisateurs. Mais les conséquences sociales, psycho-sociales et économiques de cette pandémie – et des nombreux couvre-feux, confinements, limitations des déplacements et autres types de restrictions qu'elle a pu induire – ont également un impact important, bien que beaucoup plus difficilement chiffrables (...) Les aspects socio-culturels de cette épidémie au sein des sociétés guyanaise et antillaises seront abordés sous différents

angles, à travers les travaux d'anthropologues, de sociologues, de psychologues mais également de médecins et d'épidémiologistes. Un regard sera notamment porté sur les perceptions locales de cette maladie au prisme de différentes réalités culturelles et sur la diversité des attitudes qui peut en découler, notamment en matière de réponses ethnomédicinales. Cette journée sera également l'occasion de valoriser l'apport de l'épidémiologie à la compréhension de l'épidémie antillo-guyanaise de Covid-19 et ces déterminants sociaux, ainsi qu'à l'objectivation des attitudes et pratiques des populations face aux mesures de restriction et à la vaccination. »

Le programme :

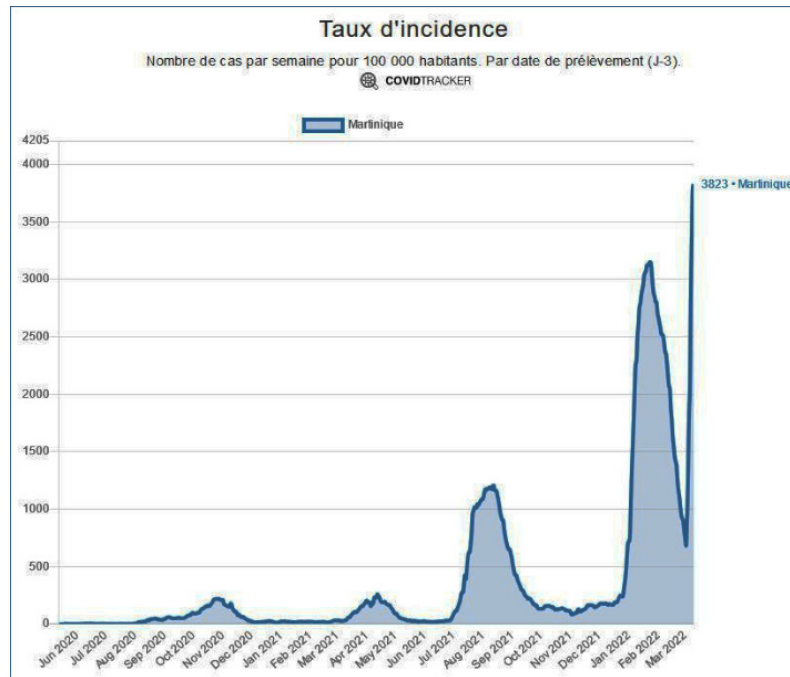
- 8 heures : Accueil et présentation
- 9 heures : Epidémiologie du Covid-19 en Guyane 2020-2022 par Cyril Rousseau et Tiphonie Succo (Santé publique France)
- 9h25 : Epidémie du Covid-19 en Martinique par André Cabié (CHU Martinique)
- 9h50 : Etendue de la transmission du Covid-19 dans la population guyanaise : le projet Epi-Covid par Claude Flamand (Institut Pasteur)
- 10h15 : Covid-19 et mortalité en Guadeloupe par Bruno Jarrige (CHU Guadeloupe)
- 10h55 : L'adaptation des médecines créoles guyanaise et haïtienne à l'épidémie de Covid-19, réponses phytothérapeutiques et représentations par Marc-Alexandre Tareau et Guillaume Odonne (CNRS)
- 11h20 : Utilisation de la pharmacopée locale et hésitation vaccinale en Guyane par Glwadys Forsans, Claude Flamand (Institut Pasteur) et Marc-Alexandre Tareau (CNRS)
- 11h45 : Plantes médicinales de la pharmacopée antillaise pouvant être associées à la lutte contre le Covid-19 et ses effets par Emmanuel Nossin (Tramil Martinique)

- 13h30 : Deux ans de Covid-19 : évolution de la perception de la vaccination chez les soignants français au cours de la pandémie par Amandine Gagneux-Brugnon (CHU Saint-Etienne)
- 13h55 : Covid-19 en Guyane : un virus, un vaccin, des peuples par Loïc Epelboin (CHC)
- 14h20 : Le rapport à la maladie et à la vaccination chez les patients Covid du CHU de Guadeloupe durant la quatrième vague par Stéphanie Mulot (Université de Toulouse Jean-Jaurès)
- 14h45 : Hésitation vaccinale des soignants de Guyane par Nicolas Vignier et Maylis Douine (CHC)
- 15h10 : Caractérisation et suivi des hésitations vaccinales dans la population guyanaise par Claude Flamand (Institut Pasteur)
- 15h50 : Accéder à l'eau potable en temps de crise sanitaire : le service public d'eau potable à l'épreuve du Covid-19 en Guyane par Priscilla Thébaux (CNRS)

- 16h15 : Habiter la frontière France-Brésil au temps de la pandémie du Covid-19 par Margot Schneider, Denis Chartier et Damien Davy (CNRS et Université de Paris)
- 16h40 : Déferlantes, ressac et moutons : quels indices psycho-sociétaux de la marée Covid-19 en Guyane par Frédérique Groene (Université de Guyane).

En un coup d'oeil

Après les « bébés carnaval » en Guyane, faudra-t-il parler des « Covid carnaval » en Martinique ? Huit jours après un creux des contaminations le mercredi des Cendres, l'incidence avait été multipliée par six, le 10 mars. Elle culmine déjà à plus de 3 800 cas hebdomadaires pour 100 000 habitants. En pratique, l'île enregistre près de 2 000 nouvelles contaminations par jour. Les hospitalisations pour Covid-19 sont reparties à la hausse, la semaine dernière : six en moyenne chaque jour contre deux à trois la semaine précédente. En conséquence, le passe sanitaire est maintenu, ainsi que le couvre-feu à 22 heures.



Infos

Pour votre exercice



► Mise à disposition de seringues pré-remplies pédiatriques

Les pharmaciens d'officine sont autorisés à reconstituer le vaccin Pfizer pédiatrique et à le distribuer sous forme de seringues individuelles pré-remplies aux professionnels de santé habilités à prescrire et à administrer les vaccins contre le Covid-19 aux enfants de 5 à 11 ans. [Un message DGS-Urgent](#) précise les conditions de cette opération et la procédure de reconstitution des doses pédiatriques.

Afin de les distinguer des doses pour adultes (plus de 12 ans), le pharmacien qui prépare et reconstitue les vaccins pédiatriques est chargé d'étiqueter chacune des seringues pré-remplies, en y indiquant le nom du vaccin, son numéro de lot, l'inscription « forme pédiatrique », la date et l'heure de reconstitution, ainsi que la date et l'heure limite d'utilisation.

Le professionnel vaccinateur vient avec sa pochette isotherme. Il revient au pharmacien d'officine de remplir une étiquette avec les informations suivantes : le nom du vaccin, le numéro de lot, l'inscription « forme pédiatrique », la date et l'heure de préparation ou de reconstitution, et la date et heure limite d'administration. Cette étiquette est à apposer sur la pochette isotherme de manière à la sceller. Il est aussi possible d'indiquer le nombre de seringues contenues dans la pochette, ainsi que le nom des personnes à vacciner.

Les flacons reconstitués et les seringues pré-remplies de vaccin Pfizer pédiatrique se conservent au maximum douze heures entre 2°C et 8°C.

► **Webinaire aujourd'hui sur le Covid long.** Pour rappel, c'est ce matin à 8h45, heure de Guyane, que la direction générale de l'offre de soins, la direction générale de la santé et la Caisse nationale d'assurance maladie anime un webinaire sur le Covid long : « Formes persistantes de Covid : état des lieux et perspectives » (Durée prévisionnelle : 1h30). Le lien du webinaire est le suivant : <https://live-embed.live-ms.tv/98-cdnlive1>

Infos

Pour vos patients



4^{ème} dose proposée aux plus de 80 ans et résidents Ehpad

► Une 4^e dose proposée aux plus de 80 ans et les résidents des Ehpad

En Guyane, un quart des 394 personnes décédées du Covid-19 dans les hôpitaux avaient plus de 80 ans, selon Santé publique France. Dans *l'édition dominicale du Parisien*, le Premier ministre Jean Castex annonce qu'une quatrième dose de vaccin est proposée aux personnes de plus de 80 ans et aux résidents des Ehpad, trois mois après leur premier rappel.

Un message DGS-Urgent en précise les conditions. Il précise notamment la conduite à tenir pour les personnes ayant été infectées par le Covid-19 après leur premier rappel

- Si l'infection est survenue plus de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel n'est pas nécessaire. En effet, la survenue d'un épisode infectieux provoque une réponse immunitaire au moins équivalente à celle d'un rappel vaccinal.
- Si l'infection est survenue moins de 3 mois après le premier rappel, un deuxième rappel est nécessaire.

Cette annonce fait suite à un avis du Conseil d'orientation de la stratégie vaccinale, qui constate une baisse de l'efficacité du rappel dans cette tranche d'âge et une bonne efficacité d'un second rappel en Israël.

La vaccination de ces personnes aura lieu dans les prochaines semaines en EHPAD (qui pourront s'approvisionner via les pharmacies de leurs choix), chez les professionnels de santé de ville, au domicile ou en centres de vaccination.

Le message du jour

An infographic with a green background. At the top center is the logo for 'vaccin COVID-19' with a green checkmark. Below the logo, the text reads: 'La vaccination des femmes enceintes permet de réduire le risque d'hospitalisation de leur nouveau-né.' The word 'réduire' is in a larger, bold, blue font. At the bottom right, there is an illustration of a pregnant woman with brown hair, wearing a green sleeveless top and a yellow bracelet. At the bottom left, there is a small source note: 'Source : Transcript for CDC Media Telebriefing: COVID-19 Vaccination and Pregnancy - 18 février 2022'. At the bottom center, there is a small French flag icon.

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)